



Assemblée générale

Distr. limitée
4 novembre 2003
Français
Original: anglais

**Conférence des Nations Unies de 2003 pour les annonces
de contributions aux activités de développement**
4 novembre 2003

Projet de rapport de la Conférence des Nations Unies de 2003 pour les annonces de contributions aux activités de développement

A. Ouverture et durée de la session

1. Par sa résolution 45/215 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale a notamment décidé que l'adoption et la signature de l'Acte final de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement seraient remplacées par l'adoption d'un rapport de procédure.
2. La Conférence s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 4 novembre 2003.
3. La Conférence a été ouverte par _____.

B. Participants

4. Des représentants des États dont les noms suivent ont participé à la Conférence :

[À compléter]

5. Des représentants des organes, organisations et entités des Nations Unies ainsi que des institutions spécialisées et autres organismes du système dont les noms suivent ont également participé à la Conférence :

[À compléter]

C. Élection du Bureau

6. À sa séance du 4 novembre, la Conférence a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Président :



Vice-Présidents :

D. Documentation

7. La Conférence était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétariat sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/CONF.204/1);

b) Note du Secrétaire général sur l'état, au 30 juin 2003, des contributions annoncées ou versées lors de la Conférence des Nations Unies de 2002 pour les annonces de contributions aux activités de développement (A/CONF.200/2);

c) Conférence des Nations Unies de 2003 pour les annonces de contributions aux activités de développement : informations générales sur les programmes et les fonds;

d) Rapport du Secrétaire général sur les données statistiques globales sur les activités opérationnelles au service du développement pour 2001 (E/2003/57).

E. Annonces de contributions

8. La Conférence a pris note des contributions annoncées par un certain nombre de gouvernements à un ou plusieurs des programmes ou fonds; elle a pris note également du fait que plusieurs gouvernements n'étaient pas en mesure d'annoncer le montant de leurs contributions mais se proposaient de le faire connaître au Secrétaire général dès qu'ils le pourraient après la clôture de la Conférence.
